



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

**N°03/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 9 février à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – 42, place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Liste des dépenses  
imputées au compte  
6232 – fêtes et  
cérémonies

M. François THIERY est nommé secrétaire de séance.

### **SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick

**DATE DE  
CONVOCAION**

01/02/2023

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

35

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

36

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

36

### **SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BOEUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, Jean-Daniel, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DEL GENINI DESTRIGNEVILLE Hervé, Elisabeth, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Yannick VILLEMIN, PIERRE Gabriel, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

## RAPPORT DU VICE- PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 088-200048726-20230209-DELIB03\_2023-DE



Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :

Considérant que le compte 6232 qui sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité,

Considérant que l'instruction codificatrice n° 07-024 MO du 30 mars 2007 portant établissement des pièces justificatives ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses,

Considérant que le comptable doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité et que, pour ce faire, il peut solliciter de la part de la collectivité une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer à cet article,

Monsieur le Vice-Président propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- la location de matériels (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) pour la tenue de manifestation ;
- les frais d'annonces et de publicité, ainsi que la parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants de la collectivité (élus et agents accompagnés – le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser l'action de la collectivité ;
- les lots ou primes attribuées lors de concours ;
- l'achat de goodies publicitaires.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**DECIDENT de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 fêtes et cérémonies dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité**

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,**

**Yannick VILLEMIN**

